

BUREAUX
ROUBAIX - 48, rue de la Gare - Tél. 27.33 et 27.34.
TOURCOING - 22, rue de la Gare - Tél. 27.
LILLE - 3, rue Faidherbe - Tél. 236.51.
PARIS - 28, boulevard Poissonnière - Tél. Provençol 77.94.
MOYEN-COUR - 108, rue de la Station - Tél. 5.64.
ANCIENS DIRECTEURS
 Jean Reboux
 Alfred Reboux
 Madame Alfred Reboux

Journal de Roubaix

Quotidien de Roubaix Tourcoing et de la Région

Visitez la BELGIQUE
 au moyen de
 Carte de Circulation
 de 5, 10 ou 15 jours
 comportant
 des réductions considérables
 sur les prix ordinaires
**OFFICE DES CHEMINS
 DE FER BELGES**
 14, rue du 4-Septembre
 - PARIS -

LETTRE DE LONDRES

La désunion de l'opposition accroît l'autorité du Gouvernement

Londres, janvier.
 Un humoriste anglais observait récemment que si 1936 fut l'année de l'abdication d'Edouard VIII, 1937 sera marquée par celle de M. Baldwin. Cette prophétie est apparemment justifiée, mais il n'en faut pas induire que l'étoile politique du Premier ministre ait pâli au cours des derniers mois. C'est même le contraire qui s'est produit.
 Au cours du premier semestre de 1936, ses partisans les plus fidèles notèrent avec inquiétude que sa santé exigeait un repos prolongé et ses adversaires — il en a jusque dans son propre parti — lancèrent à plusieurs reprises des rumeurs annonçant ou suggérant l'imminence de sa démission. Prévisions intéressées que l'événement devait démentir.
 Ses longues vacances au cours de l'été lui ont permis de récupérer ses forces physiques et il a dénoué la crise constitutionnelle et dynastique du mois dernier dans un esprit de si haute dignité et avec un tel sentiment du bien public que son prestige moral en fut encore rehaussé. On peut dire sans exagération que son autorité politique et parlementaire n'a jamais été plus grande et qu'il demeure plus que jamais maître de sa décision et du moment où il jugera devoir la prendre.
 Il y a un an, il s'ouvrit à quelques amis de son intention de ne pas prolonger sa haute magistrature au delà des fêtes du couronnement et tout donne à penser qu'il n'a pas changé d'avis. L'opinion générale toutefois, c'est que si ses forces ne le trahissent pas, il restera à son poste pendant la Conférence impériale qui s'ouvrira dès après ces fêtes, et que la reconstruction du Cabinet sera retardée jusqu'à l'automne.
 L'humoriste, dont nous avons rapporté le propos, annonçait aussi l'avènement de M. Neville Chamberlain, actuellement chancelier de l'Échiquier, et ici encore la prédiction est unanimement acceptée. Le Parlement ne sera guère alors qu'à la moitié du terme normal de sa carrière et la position du Cabinet d'Union nationale est aujourd'hui si solide qu'à moins de graves événements il n'y a pas lieu de prévoir de nouvelles élections générales avant 1939.

Jean DUMAS.
 (Lire la suite page 3.)

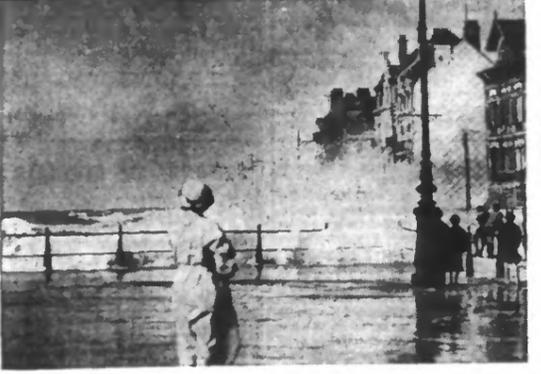
L'ÉTAT DE SANTÉ DU SOUVERAIN PONTIFE

L'auguste malade se ressent des conditions atmosphériques défavorables.
 Cité du Vatican, 19 janvier. — Les douleurs que le pape ressentait à la jambe sont devenues plus fréquentes depuis deux jours.
 Après l'apaisement qui s'était vérifié ces derniers temps, cette recrudescence des douleurs est attribuée aux conditions atmosphériques actuelles, plutôt défavorables, et en particulier à l'humidité.

L'Italie ne participera pas aux travaux du Conseil de la S.D.N.

Rome, 19 janvier. — L'Italie ne participera pas aux travaux du Conseil de la S.D.N.
 On fait, en effet, remarquer dans les milieux bien informés qu'aucun événement nouveau n'est venu modifier l'attitude de l'Italie à l'égard de Genève.

TEMPÊTE SUR LA MANCHE



Au cours des dernières grandes marées, les lamas viennent défiler sur la digue Sainte-Beuve, à Boulogne-sur-Mer. (Ph. Trampus.)

M. Jeanneney exprime la volonté du Sénat de ne légiférer qu'avec méthode et dans la clarté

« En temps de crise, les mesures qui plaisent importent moins que celles dont la santé du pays a besoin. »

Paris, 19 janvier. — La séance qui a pour objet l'installation du bureau définitif, est ouverte à 15 h. 10 sous la présidence de M. Jules Jeanneney, que les suffrages de ses collègues viennent d'investir pour la sixième fois de la mission de diriger les débats de la Haute-Assemblée.
 M. Jeanneney prononce le discours d'usage.
 Après avoir remercié ses collègues et félicité M. Damecour, doyen d'âge, il a demandé que le Sénat puisse délibérer toujours sans une précipitation dont peut de sujet s'accommoder et que beaucoup interdissent.
 Il a ajouté qu'il ne fallait voir dans cette demande que la volonté du Sénat de légiférer avec méthode, dans la clarté. Rien de plus. La façon dont, récemment encore, le Sénat s'est prêté à des conditions de travail différentes interdites de lui attribuer d'autres desseins indignes de lui.
 Le président a alors rappelé le rôle attribué par la constitution à la Haute-Assemblée, rôle à la fois de contrôle et de contre-poids, et évoqué la manière dont le Sénat a rempli, depuis 60 ans, sa mission conservatrice de l'ordre républicain.
 Dans le domaine proprement législatif, a déclaré M. Jeanneney, sa méthode constante a été d'inspecter les routes avant de s'y engager, de ne se laisser prendre à aucun mirage et de se refuser ses aventures.

(Lire la suite page 3.)

LE ROI LÉOPOLD III AUX SPORTS D'HIVER



Le roi Léopold III est depuis quelques jours à Montana-Verdala, en Suisse, où il pratique le ski... (Ph. France-Press.)



et le petit PRINCE BAUDOUIN à accompagner son père aux sports d'hiver. (Ph. France-Press.)



M. JEANNEY

LE SÉNAT, GARDIEN DE LA PAIX SOCIALE

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 19 JANVIER (minuit).
 M. Jeanneney, président du Sénat, confirmé par un nombre imposant de suffrages dans ce poste qui, dans l'échelle hiérarchique, est le second de la République, a prononcé mardi après-midi un discours où il a souligné le rôle modérateur de la Haute-Assemblée.
 Le Front populaire, au cours de la campagne électorale, médisait volontiers du Sénat. Les plus hardis allaient même jusqu'à lui prédire sa disparition. Or, depuis des mois, le Sénat, sans s'opposer au développement des lois sociales souhaitées par le suffrage universel, a enlevé à ces lois celles de leurs dispositions qui les eussent rendues particulièrement dangereuses pour la paix sociale. Ce travail accompli à petit bruit justifierait à lui seul l'institution du Sénat qui épargne au régime des secousses trop fortes dont il pourrait ne pas se relever.
 M. Jeanneney a rappelé ce travail qui n'a d'abord valu aux sénateurs que critiques et injures venues de tous les points de l'opinion, les uns traitant les sénateurs de vicieux rétrogrades incapables de concevoir les besoins de la démocratie, les autres les accusant de se borner à une énergie verbale jamais suivie d'effet.
 Le président du Sénat a fait justice de l'un et l'autre reproche. Sans oublier le moins du monde ce qu'elle doit à la démocratie, la Haute-Assemblée s'est efforcée de toujours adapter les tendances nouvelles aux possibilités. Jamais elle n'a voulu renoncer à sentir le monde réel sous ses pieds. Qui oserait prétendre aujourd'hui que les lois sociales n'ont pas été grandement amendées par leur instance au Luxembourg ?

En tout cas, M. Jeanneney a pu justement déclarer que l'opinion reconnaît l'œuvre des sénateurs. Le pays n'est-il pas plus près du Sénat que de la Chambre elle-même ? Il a traversé une période d'inquiétude où il a mis sa confiance dans cette forteresse du vieil esprit républicain pour ramener l'ordre dans la vie sociale et le calme dans les esprits. Aujourd'hui, la paix semble redescendre sur le monde du travail. Mais, a conclu M. Jeanneney, le respect des engagements, la stabilité de l'ordre légal, sont les conditions d'un retour définitif à la santé. Et ces conditions ne seront remplies que si « ce classes et les front en lutte sentent le besoin impérieux et urgent d'une concorde ».

Ces paroles si souvent exprimées trouveront-elles dans l'autre assemblée, où sévit si souvent l'esprit de parti, l'accueil sympathique qu'elles méritent ? La suite de « l'expérience Blum » dépend précisément du sort qui leur sera réservé.
 René ROUSSEAU.

Répondant à l'offensive nationaliste contre Malaga, les gouvernementaux ont violemment contre-attaqué

LES PERTES SERAIENT LOURDES DES DEUX COTÉS

Madrid annonce la reprise de Cerro de Los Angeles

Londres, 19 janvier. — On mande de Gibraltar à l'Agence Reuter : Les troupes gouvernementales de Malaga se vigourement contre-attaqué les armées nationalistes en Espagne méridionale.
 La bataille dont on ignore encore le résultat, a été très violente et les hôpitaux d'Algésiras et de San Roque, de même que les postes de secours à l'arrière des lignes insurées sont remplis de blessés. On évaluerait le nombre des blessés au cours des dernières 24 heures à un millier pour chaque camp.
 A Cerro de Los Angeles
 Madrid, 19 janvier. — Les troupes gouvernementales parties du village de Villaverde le Bas sont arrivées mardi matin, à 7 heures 30 en haut du Cerro de Los Angeles.
 Après trois heures de combat acharné, elles parvenaient à encercler l'église et l'hôtelier qui s'élevait au haut de la colline où les nationalistes sont fortifiés. Toutefois, ils ne purent pénétrer dans celles-ci. L'avance réalisée est importante.
 La ligne de départ des forces gouver-



(Ph. Rol.)
 M. ALVAREZ DEL PAGO, ministre des Affaires étrangères du gouvernement espagnol de Valence, arrive en gare d'Orsay, à Paris, avec sa femme.



(Ph. Trampus.)
 LE COLONEL MONASTERIO (au centre) qui vient de recevoir l'écharpe de général commandant les forces de cavalerie dans l'armée franco.

nementales se trouvait à Villaverde le Bas, à environ 7 kilomètres de Cerro de Los Angeles. Au cours de l'action, Villaverde le Haut a été enlevé. Les tranchées l'entourant déjà et rendaient sa prise peu facile.
 C'est sur un terrain détrempé par la pluie que les soldats gouvernementaux ont réalisé leur exploit. Le Cerro de Los Angeles marque le centre géographique du territoire espagnol.
 Maintenant le communiqué annonce que le Cerro de Los Angeles s'appelle le Cerro rouge.

Les conseillers soviétiques renforcés en hâte la défense de Malaga

Gibraltar, 19 janvier. — D'un des en-

voyés spéciaux parisiens). — Dès que la menace nationaliste contre Malaga se précise, M. Rosenberg, ambassadeur des Soviets, prit l'initiative de convoquer à Valence ses principaux collaborateurs. Il réunit ainsi le général de brigade Gorev, dirigeant de fait le ministère de la Guerre de Valence ; Antonov Avsenko, Béguine Trokhine et Chestakov, venus de Barcelone ; Fékété Kléber, Krotov, Rogatchev et Goursky, appelés de Madrid. Le principal thème de la conférence fut l'examen des mesures à prendre pour fournir une aide efficace aux défenseurs de Malaga.
 (Lire la suite page 2.)

Un incident diplomatique franco-persan gros de conséquences pour notre prestige en Iran

A la suite de l'écart de plume d'un échantillon maladroît, le Shah de Perse rappelle son ministre de Paris

Paris, 19 janvier. — Le shah-inchah de Perse Reza Shah Pahlavi, s'est récemment ému de lire dans une revue française un article sur l'Iran dont la documentation ne reflétait plus exactement la réalité des choses.
 Le souverain émit une protestation discrète auprès de M. Jean Polix, ministre de France à Teheran, qui s'efforça de publier dans le même organe une longue étude qui constituait en même temps une indispensable mise au point. L'incident était considéré comme clos, quand un amateur d'échos mal en verve lança à l'endroit du shah un trait d'esprit si facile qu'on répugne à le qualifier de parisien.
 Quoique fort averti de nos usages et libertés de presse, le souverain ami juvénile avait dépassé cette fois les bornes. D'un trait, il supprima la participation de son pays à l'Exposition de 1937 et rappela son ministre plénipotentiaire à Paris.
 S. E. Abolghassen Frouharqui a quitté la capitale lundi, à 18 h. 15, par la gare du Nord. Aïnal est né, d'un écart de plume, un incident qui met le Quai d'Orsay en émoi et peut avoir sur l'avenir de nos relations avec la Perse, de très importantes répercussions.

UNE PRINCESSE PRODIGE



(Ph. Trampus.)
 La petite PRINCESSE MARIE-LOUISE DE BULGARIE, fille du roi Boris et de la reine Jeanne, vient de célébrer son quatrième anniversaire. Elle parle déjà le bulgare, l'anglais, l'allemand, le français et l'italien, sa langue maternelle.

LA CHAMBRE A POURSUIVI LA DISCUSSION DU PROJET DE LOI SUR L'AMNISTIE

Paris, 19 janvier. — La séance est ouverte à 15 h. 05, sous la présidence de M. Edouard Herriot.
 L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant amnistie.
 La Chambre aborde l'article 2 (amnistie de certains délits).
 M. Louis Marin s'élève contre l'amnistie du port illégal de décorations.
 Un amendement de M. Parmentier, tendant à ne pas faire profiter de l'amnistie ceux qui ont fabriqué un faux passe-port, est repoussé, ainsi qu'un amendement de M. Vallat contre l'amnistie de l'abus de confiance et du vol, quand il s'agit d'objets saisis constituant un gage.
 Un amendement de M. Perrein tendant à faire profiter de l'amnistie tous les délinquants primaires qui ont contrevenu à la loi sur les paris clandestins est repoussé par 528 voix contre 63.
 La Chambre repousse également un amendement de M. Parmentier tendant à amnistier les propriétaires qui ont été condamnés à des amendes pour non application des lois sur les loyers, par 350 voix contre 248.
 L'ensemble de l'article 2 est adopté.
 La Chambre aborde la discussion de l'article 3 (amnistie accordée à tous les délinquants primaires condamnés à une peine d'emprisonnement avec sursis, inférieure ou égale à trois mois, soit à des amendes inférieures à 500 fr.).
 M. Quenette demande la suppression de cet article, d'origine gouvernementale, qui, dit-il, fait bénéficier de l'amnistie des voleurs et des recailleurs.
 M. Ricard demande à la Chambre d'avoir un geste de compassion à l'égard de petits délinquants qui n'ont fauté qu'une seule fois, dans la période troublée de l'après-guerre.
 Après une intervention de MM. René Richard, Drouot, Desbons et Parmentier, l'amendement Quenette est repoussé par 325 voix contre 200.
 Un amendement Langumier (communiste) demandant que l'on amnistie les délinquants primaires condamnés à une peine inférieure à un an de prison, est repoussé par 425 voix contre 75.
 La Commission accepte un amendement de M. Prot étendant l'amnistie aux condamnés ayant obtenu des réductions de peine dans les limites prévues à l'art. 6.
 Un amendement Parmentier tendant à faire profiter de l'amnistie des fraudeurs qui ont trompé sur la quantité de la marchandise, est repoussé par 328 voix contre 200.
 L'article est adopté.
 M. Quinet soutient un amendement tendant à réintégrer dans la nationalité française ceux qui en ont été déclarés déchus et vertu de la loi du 10/8/1927.
 « Il s'agit, dit-il, de ceux qui ont été frappés pour propagande politique, ou sociale. »
 L'amendement est mis aux voix.
 Le scrutin donne lieu à pointage.
 Après avoir repoussé un amendement Navier Vallat, par 321 voix contre 216, la Chambre adopte l'article 4 (réhabilitation des commerçants amnistiés et qui ont été déclarés en état de faillite ou de liquidation judiciaire).
 La suite de la discussion aura lieu à 15 heures.
 La séance est levée à 19 h. 05.
 On annonce dans les couloirs que le résultat du pointage du scrutin sur l'amendement de M. Quinet est le suivant : Four l'adoption : 299 voix ; contre l'adoption : 245 voix. Le résultat sera officiellement proclamé au début de la séance de jeudi après-midi.

Les quarante-cinq heures dans les mines belges

LE GOUVERNEMENT A PRÉSENTÉ MARDI DES PROPOSITIONS ARBITRALES

On croit qu'elles seront agréées aujourd'hui par les organisations patronales et ouvrières

Le mouvement de grève, qui s'est développé hier dans le bassin de Liège, diminue dans le Borinage

Bruxelles, 19 janvier. — Les conversations entre le Gouvernement, les patrons et les ouvriers ont repris mardi matin. Les uns et les autres s'étaient séparés sans solution, mais avec l'intention de soumettre la situation à leurs mandants.
 La situation mardi matin
 Mardi matin, la situation se présentait comme suit :
 Accord général sur la semaine de 45 heures, sans diminution de salaires, pour les ouvriers du fond.
 Désaccord sur l'application : 1) Les ouvriers veulent travailler 7 h. 30 chaque jour ; les patrons maintiennent les 8 heures, avec un jour de congé complet toutes les trois semaines ; 2) Les ouvriers demandent un salaire quotidien de 8 heures ; les patrons demandent que le salaire soit calculé pour la semaine entière, ce qui priverait les ouvriers obligés de s'absenter, du sur salaire accordé aux autres.
 Le Gouvernement est armé par la loi pour les 45 heures ; mais il ne peut rien pour la forme du paiement des salaires ; c'est la fonction de la Commission nationale mixte.
 Enfin, sérieuse question, qui sépare patrons et ouvriers : faut-il appliquer les 45 heures aux ouvriers de surface et devront-ils chômer les jours du congé accordé aux ouvriers du fond au cours des heures où ceux-ci ne travailleront pas.
 Les conversations
 La matinée de mardi n'a amené aucun changement. Même, il y avait plutôt tendance au pessimisme. Les parties res-

MARIAGE PRINCIER



(Ph. Trampus.)
 Le 22 janvier sera célébré le mariage de la PRINCESSE ALEXANDRINE, nièce de S.M. Christian X de Danemark, avec le COMTE LUITPOLD ZU CASTELL-CASTELL.

LE RAID PARIS-SOUDAN



LES AVIATEURS SAINT-EXUPÉRY ET PRÉVOT DEVANT LEUR AVION. De gauche à droite : SAINT-EXUPÉRY ET PRÉVOT.